

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2415

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Espace des Brotteaux - Lancement d'études préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite des décisions prises par le conseil de Communauté, la société Eiffage parking s'apprête à engager la construction du parc de stationnement des Brotteaux situé sous l'avenue Général Brosset à Lyon 6°.

Il convient, aujourd'hui, d'organiser de manière coordonnée la réalisation de l'aménagement de surface qui succédera à la construction de cet ouvrage.

Considérant le lien étroit qui unit l'avenue Général Brosset à la place Jules Ferry, tant du point de vue de la forme que du fonctionnement, il est difficile d'envisager le réaménagement du premier espace sans s'interroger sur l'avenir du second.

En conséquence, il est proposé d'engager une réflexion sur l'espace des Brotteaux qui viserait à :

- l'élaboration d'un projet de principe de recomposition d'ensemble de l'avenue Général Brosset et de la place Jules Ferry,
- la mise en place d'une tranche opérationnelle correspondant seulement à l'avenue Général Brosset.

Pour ce faire, des études de programmation complémentaires doivent être engagées. Elles permettront de définir les données, exigences, contraintes et objectifs des aménagements.

Les montants d'opération, comprenant le coût des études et des travaux, seront définis précisément à l'occasion des études de maîtrise d'œuvre et en fonction des périmètres d'intervention qui en découleront. A ce jour, ils peuvent être estimés environ entre 6 et 7,5 M€ TTC pour l'avenue Général Brosset et la place Jules Ferry réunies et environ entre 2,2 et 2,7 M€ TTC pour l'avenue Général Brosset uniquement. Une participation de la ville de Lyon serait à prévoir au titre des ouvrages relevant normalement de ses compétences et dont le montant serait précisé au cours des études.

La première autorisation de programme qu'il est nécessaire d'individualiser aujourd'hui s'élève à 140 000 € TTC et correspond aux coûts suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| - les frais d'organisation de la procédure de choix de concepteurs | 80 000 € TTC |
| - les études préalables | 45 000 € TTC |
| - les divers frais de maîtrise d'ouvrage | 15 000 € TTC |

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 29 novembre 2004 et du Bureau délibératif le 20 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études préalables liées à l'aménagement de l'espace des Brotteaux à Lyon 6°.

2° - L'opération Lyon 6° : espace des Brotteaux, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 140 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivants :

- 55 000 € en 2005,
- 85 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,